

Directeur(trice): Sophie Longpré

Bureau du registraire

Comité de programme de cycles supérieurs - Sciences infirmières

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3467

www.uqtr.ca

Crédits: 30

Présentation

En bref

Le DESS en sciences infirmières contribue à former des cliniciennes et des cliniciens spécialistes en sciences infirmières en fournissant aux personnes des connaissances avancées s'appuyant sur la recherche disciplinaire en sciences infirmières. Les professionnels ainsi instruits contribuent au développement de la pratique, de l'éducation et de la gestion en sciences infirmières.

Ce programme a pour objectif d'établir les assises de la pratique infirmière avancée, tant au niveau du volet sciences infirmières, qu'au niveau de la spécialité ciblée, en l'occurrence, les soins de première ligne.

La structure de formation comprend trois modules distincts :

- 1) Volet sciences infirmières
- 2) Volet spécialité : soins de première ligne
- 3) Volet stage

Ce programme s'adresse à toutes les infirmières, plus particulièrement celles desservies par les constituantes du réseau de l'Université du Québec, détenant un baccalauréat en sciences infirmières ou dans un domaine connexe et qui désirent parfaire leurs connaissances dans un champ de spécialisation en pratique avancée.

Objectifs du programme

Lorsque son DESS sera complété, la diplômée sera en mesure de :

- Faire preuve d'une vision globale et articulée de la discipline infirmière, c'est-à-dire d'approfondir les fondements théoriques de la discipline infirmière et d'intégrer les fondements théoriques de la discipline infirmière à sa pratique professionnelle et à ses activités de recherche.
- Exercer un jugement clinique adéquat dans toute situation de soins visant la promotion, le maintien ou l'amélioration de la santé des personnes. De façon plus spécifique, il s'agit ici de maîtriser des habiletés d'analyse et de synthèse dans différentes situations de santé; d'exercer un jugement critique en regard du système de santé et des soins infirmiers; d'approfondir les notions d'évaluation en regard de la qualité des soins et dans différents programmes élaborés par les infirmières.
- Se préparer à exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec.
- Appuyer sa pratique infirmière sur des résultats probants (résultats valides et cliniquement pertinents) provenant de la recherche scientifique.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme.

Trimestre d'admission et rythme des études

Ouverture aux admissions

Les admissions ont lieu aux trimestres d'automne et d'hiver en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme. Il est donc possible que le programme ne soit pas offert à tous les trimestres si le nombre minimal de 5 étudiantes n'est pas atteint.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Ce programme est réservée aux infirmières dont le droit de pratique est avéré. La candidate doit fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit en soins de première ligne.

Pour les admissions aux trimestres d'automne : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er février.

Pour les admissions aux trimestres d'hiver : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er octobre.

Études au Québec

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).

La candidate dont la moyenne au baccalauréat se situe sous 3,2 (sur 4,3) pourrait être admise au programme sous certaines conditions émanant du comité de sélection, notamment, réussir un ou plusieurs cours de propédeutique.

La candidate dont la moyenne au baccalauréat se situe entre 3,0 et 3,2 (sur 4,3) et qui a déjà complété et réussi des cours de 2e cycle jugés pertinents par le comité de sélection avec une moyenne minimale de 3,0 (sur 4,3) pourrait être admise au programme sous certaines conditions émanant du comité de sélection.

Conditions d'admission particulières du programme:

Être infirmière, fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit en soins de première ligne.

Avoir réussi, avec un B ou plus, les deux cours de premier cycle universitaire suivants : méthodologie de la recherche et méthodes statistiques, ainsi que posséder une compréhension suffisante de l'anglais.

Avoir obtenu une moyenne minimale de B (3,0 / 4,3) dans tous les cours de sciences (physiologie, physiopathologie, pharmacologie, examen clinique et autres cours de sciences infirmières) ou la cote de rendement au collégial (cote R) minimale de 24,0 pour les cours de niveau collégial ayant donné lieu à une reconnaissance des acquis au baccalauréat en sciences infirmières, notamment celles obtenues dans le cadre du cheminement DEC-BAC.

Études hors Québec

Obtenir la reconnaissance du baccalauréat par l'OIIQ, et réussir l'examen de droit de pratique infirmier délivré par l'ordre.

Être infirmière, fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit en soins de première ligne.

Les cours de recherches, statistiques, physiologie, physiopathologie, pharmacologie, examen clinique et autres cours de sciences infirmières devront être refaits s'ils n'ont pas été réussis avec une moyenne équivalente à 12/20.

Modalités de sélection des candidatures

La sélection se déroule en deux étapes et les offres d'admission sont faites en fonction du pointage obtenu selon les modalités de sélection suivantes :

Première étape :

En fonction du nombre de place disponibles, les candidates sont sélectionnées sur la base de la qualité du dossier scolaire (80%), de leur curriculum vitae (10%) et de la lettre d'intention (10%).

Seconde étape :

La candidate qui obtient un score de 70% et plus à la première étape est convoquée à une entrevue de sélection où différents critères sont évalués tels que les motifs qui l'incitent à faire une carrière d'IPSP, sa connaissance de la profession d'IPSP au Québec, ses objectifs de carrière et les aspects de sa personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique IPSP.

La candidate qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec la responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi selon la pondération suivante :

- Dossier (dossier scolaire, curriculum vitae et lettre d'intention) : 70%
- Entrevue : 30%

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (30 crédits)

MSI6001	Epistémologie et assises théoriques en sciences infirmières
MSI6007	Recherche et statistiques en pratique infirmière avancée
MSI6124	Aspects éthiques et légaux de la pratique infirmière avancée
MSI6140	Rôle de l'infirmière en pratique avancée
MSI6143	Raisonnement clinique en pratique infirmière avancée
MSI6138	Initiation à la clinique (1 crédit)
MSI6141	Physiopathologie et mesures diagnostiques en pratique avancée
MSI6142	Examen clinique avancé des adultes et des personnes âgées (4 crédits)
MSI6148	Anatomie clinique en pratique infirmière avancée en première ligne (1 crédit)
MTL6060	Pharmacologie clinique
MSI6144	Stage en examen clinique avancé

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Voir le document suivant: Règlement pédagogique particulier